



**DIRECTION
DE L'ACTION SOCIALE
SERVICE PETITE ENFANCE**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

LES P'TITS LOUPS

Références > Direction de l'Action Sociale

Émetteur > Service Petite Enfance « Les P'tits Loups »

Destinataire(s) > Parents / Personnel

Diffusion > Consultable sur place

Date d'effet > **01/09/2022**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
1 ^{ère} partie : LE PROJET SOCIAL.....	4
I) Analyse de l'environnement.....	4
II) La structure des P'tits Loups.....	7
a) Historique.....	7
b) Fonctionnement.....	7
c) Personnel.....	8
d) Rôle des professionnels.....	8
e) Formation des professionnels.....	10
III) Les axes, orientations principales.....	10
a) Renforcer la qualité du service.....	10
b) Favoriser la mixité et la diversité.....	10
c) Évoluer dans un cadre bienveillant et respectueux.....	10
d) Affirmer les valeurs professionnelles.....	11
2 ^{ème} partie : LES PRESTATIONS D'ACCUEIL.....	11
3 ^{ème} partie : LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRÉSENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE.....	11
4 ^{ème} partie : LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES.....	12
5 ^{ème} partie : LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION.....	12
6 ^{ème} partie : LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTÉRIEURS.....	13
7 ^{ème} partie : LES PROJETS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES.....	13
PROJET ÉDUCATIF.....	14
PROJET PÉDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL.....	16
PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL FAMILIAL.....	22

PRÉAMBULE

Le projet de service est un outil d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux.

Ainsi, le service petite enfance et plus généralement la ville de Saran portent un certain nombre de valeurs qui doivent être partagées par tous, administrés, salariés, parents, enfants afin de garantir une construction la plus égalitaire possible de nos adultes de demain :

- **Le service public désignant** à la fois une mission, c'est-à-dire une activité d'intérêt général, et un mode d'organisation consistant à prendre en charge directement ces activités d'intérêt général. Ainsi le service petite enfance doit concourir à assurer :
 - la continuité du service public qui traduit la nécessité de prendre en charge les besoins d'intérêt général et ce, sans interruption par une amplitude d'ouverture satisfaisante pour les parents.
 - l'égalité devant le service public qui signifie que toute personne a un droit égal à l'accès au service petite enfance en facilitant son accès par une modularité des tarifs.
 - l'adaptabilité qui doit permettre de suivre l'évolution de la ville de Saran, les besoins des saranais et plus particulièrement les besoins des parents dans les modes de garde.

- **La proximité** souhaitée par les élus qui doit permettre de répondre aux besoins des saranais en étant à leur écoute.

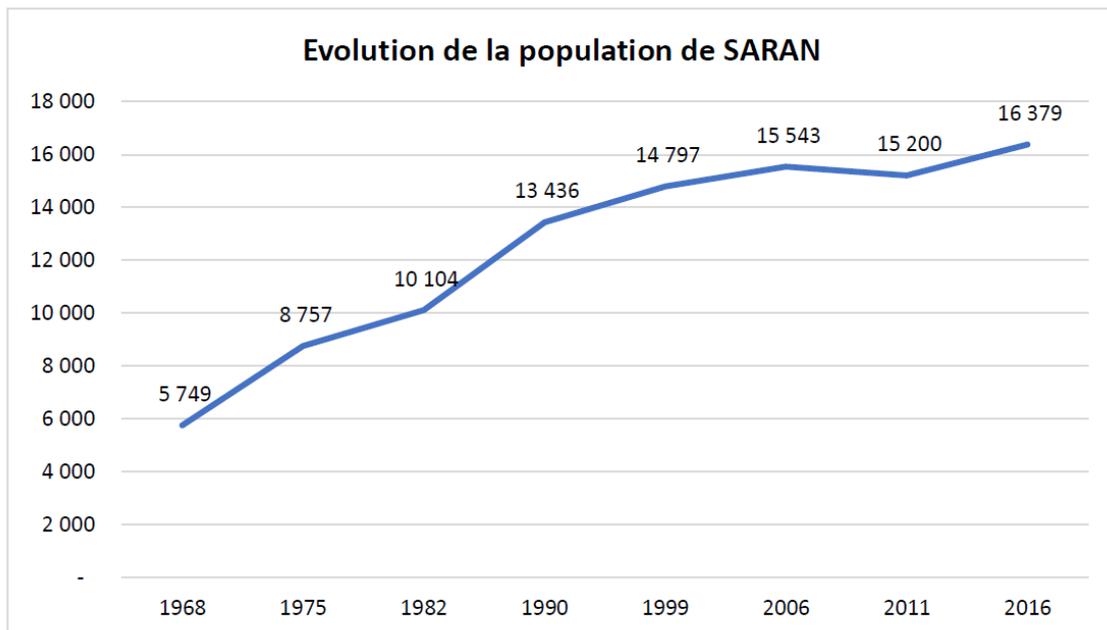
- **Les valeurs humaines** défendues pour être à l'écoute du public, sans jugement de valeur, sans discrimination en favorisant un positionnement des agents dans le respect des êtres, des cultures, des fonctionnements, des choix, des aptitudes, des capacités de chacun.

1^{ÈRE} PARTIE : LE PROJET SOCIAL

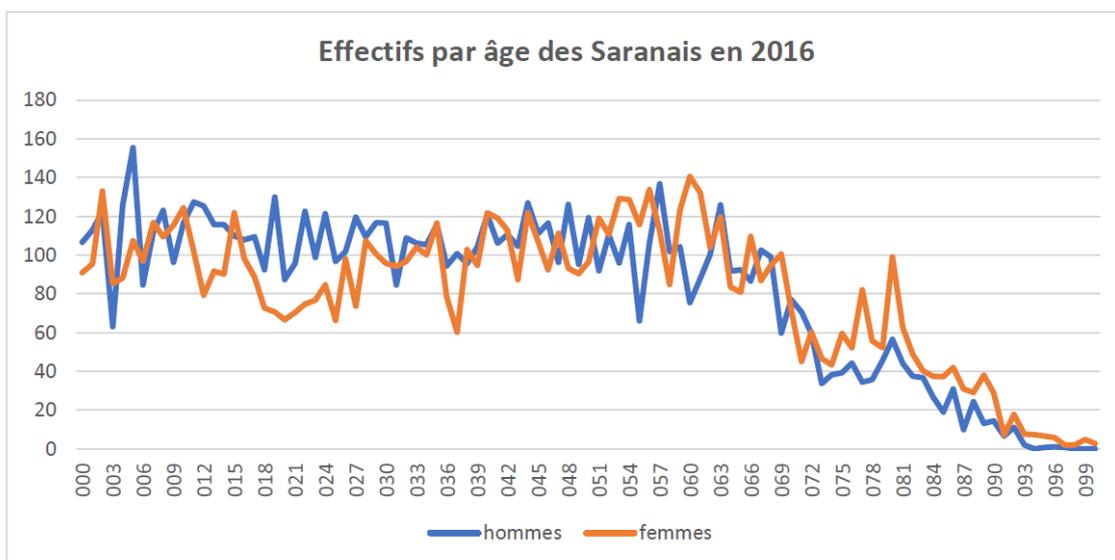
I) Analyse de l'environnement

En près d'un demi-siècle, la population saranaise a presque triplé (plus précisément, elle fut multipliée par 2,85).

La croissance ne fut pas linéaire, avec une tendance à la baisse entre 2006 et 2011, avant une reprise forte d'accroissement de la population en 2011 (plus 1 179 habitants en 5 ans, soit presque 8% de hausse).



Si on observe plus finement la population saranaise par âges et non plus seulement par tranches d'âges quinquennales, on constate une chute du nombre d'habitants à Saran peu après l'âge de 60 ans. Au-delà, les effectifs féminins dominent.

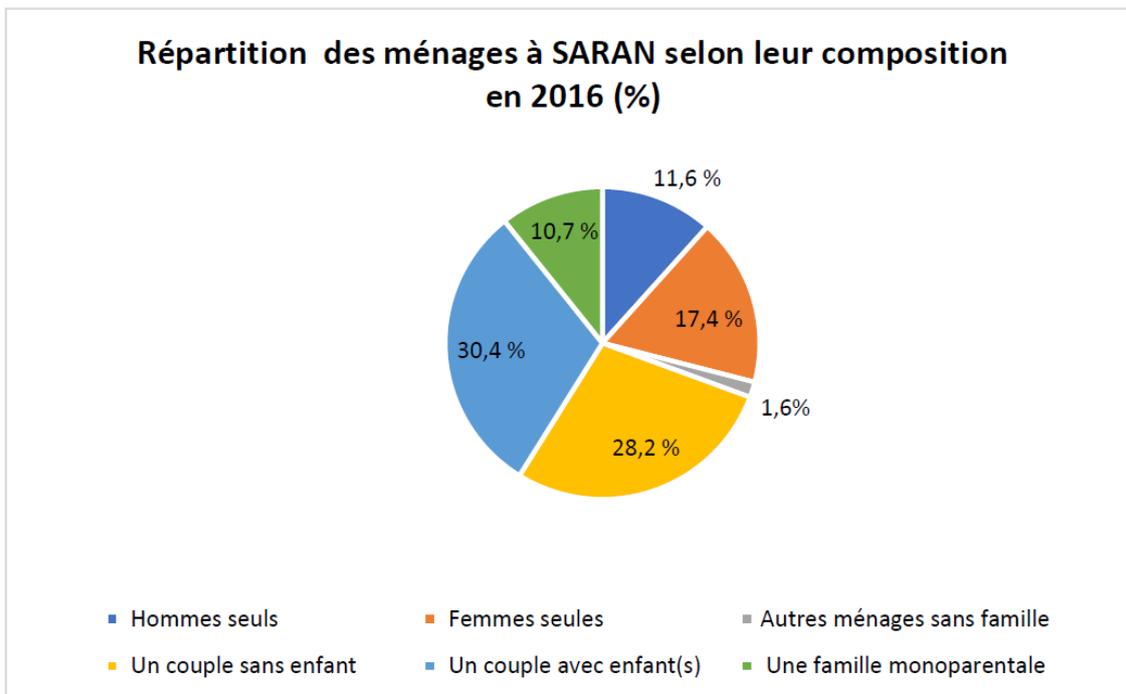


Source : Insee, RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019 (<http://www.insee.fr>)

A Saran, la structuration des ménages est la suivante :

- Les couples avec ou sans enfants représentent, en 2016, près de 60% des ménages ;
- Les familles monoparentales en représentent un peu plus de 10%
- Et les personnes (hommes ou femmes) seules près de 30%.

Cette répartition n'est pas exceptionnelle, elle est proche des chiffres nationaux.



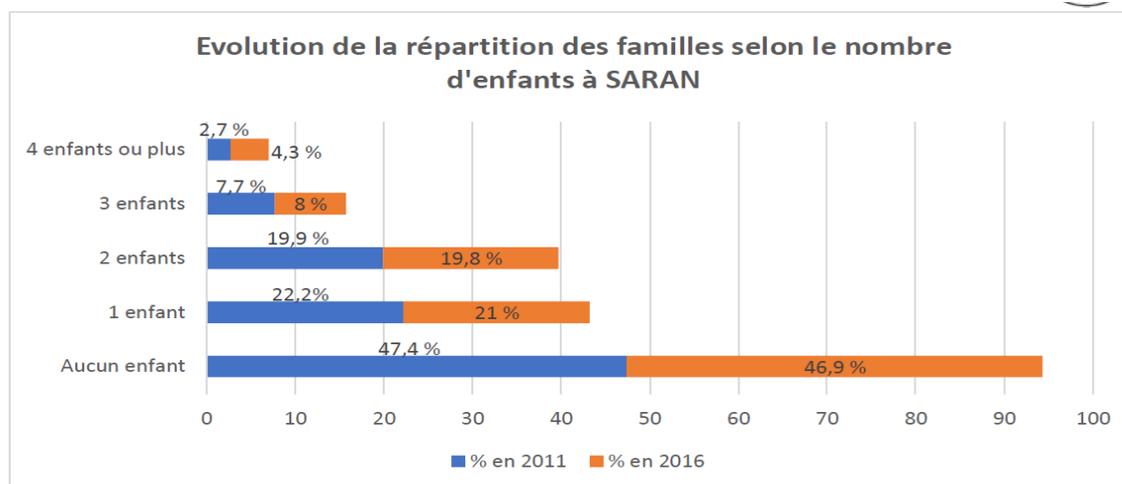
Source : Insee, RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019 (<http://www.insee.fr>)

Nombre d'habitants au 31/12/2019 : 16573

Nombre d'enfants de – de 3 ans en 2018 : 569

Entre 2011 et 2016, une très légère tendance à l'augmentation de la proportion de familles nombreuses s'observe à SARAN.

Le constat global indique néanmoins que les familles sans enfants représentent la moitié de l'ensemble des familles.



Source : Insee, RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019 (<http://www.insee.fr>)

Revenus de transfert issus de la redistribution (Etat providence), les prestations sociales sont moins fréquemment versées à SARAN que dans les deux autres communes ; en revanche, elles le sont plus souvent que dans le département dans sa globalité.

	SARAN	FLEURY- LES- AUBRAIS	SAINT- JEAN-DE- LA-RUELLE	LOIRET
Revenus d'activité	70,8%	70,8%	69,2%	72,0%
dont salaires et traitements	65,5%	65,7%	63,3%	64,7%
dont indemnités de chômage	3,2%	3,4%	3,9%	3,1%
dont revenus des activités non salariées	2,1%	1,7%	1,9%	4,1%
Pensions, retraites et rentes	31,1%	30,5%	30,8%	30,1%
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,9%	6,4%	5,8%	8,9%
Ensemble des prestations sociales	6,4%	7,6%	8,4%	5,3%
dont prestations familiales	2,9%	3,1%	3,4%	2,3%
dont minima sociaux	1,8%	2,3%	2,6%	1,6%
dont prestations logement	1,7%	2,1%	2,4%	1,4%
Impôts	-15,2%	-15,3%	-14,2%	-16,3%

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019. (<http://www.insee.fr>)

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Somme des revenus d'activité et des revenus de transfert des personnes qui composent un ménage, le revenu disponible est le montant déclaré au fisc, auquel sont soustraits quatre impôts directs : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Le revenu disponible médian par unité de consommation (ou niveau de vie) de Saran en 2016 était de 20.983 € par an. C'est-à-dire qu'une moitié des Saranais bénéficiaient d'un revenu disponible supérieur et l'autre moitié d'un revenu inférieur.

Ce chiffre était quasi-similaire à celui du LOIRET.

Les inégalités de revenu disponible sont plus faibles à SARAN que dans le LOIRET et les deux autres communes.

	SARAN	FLEURY- LES- AUBRAIS	SAINT- JEAN-DE- LA-RUELLE	LOIRET
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 983 €	19 765 €	18 260 €	21 081 €
Rapport interdécile (sans unité)	3,0	3,2	3,2	3,1
1er décile (en euros)	11 534 €	10 310 €	9 602 €	11 389 €
9e décile (en euros)	34 180 €	33 032 €	30 386 €	35 696 €

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019. (<http://www.insee.fr>)

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Concernant les modes de garde, la ville de Saran compte en 2019 :

- 192 places en EAJE (60 au multi accueil, 80 à l'accueil familial, 10 en micro crèche, 42 en crèche d'entreprise)
- 113 assistants maternels indépendants agréés par la PMI
- 74 assistants maternels indépendants en activité en novembre 2019
- 32 assistants maternels indépendants acceptant les horaires atypiques
- 5 assistants maternels indépendants acceptant l'accueil d'un enfant en situation de handicap

II) La structure des P'tits Loups

a) Historique

Le service Petite Enfance a une gestion Ville depuis le 1^{er} janvier 1990. La création de la première structure petite enfance municipale datant de mars 1974.

L'ouverture le 27/10/2014 de la structure Les P'tits Loups a permis le regroupement en un même lieu d'un multi accueil de 60 places, d'un accueil familial de 80 places et du Relais Assistants Maternels (création le 2/03/2015).

b) Fonctionnement

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 (accueil régulier de 2h à 53h, accueil occasionnel, accueil d'urgence) avec une capacité de 59 places.

L'accueil familial est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h (accueil régulier de 20h à 53h, accueil occasionnel) avec une capacité de 81 enfants.

Possibilité d'une surcapacité de 115 % en accueil familial et en multi accueil, à condition que le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas les 100 %.

Le Relais Petite Enfance est ouvert du lundi au samedi. Des temps d'animation sont proposés en matinée, de façon régulière.

Les familles et les professionnels de la garde d'enfants à domicile sont accueillis avec ou sans rendez vous du lundi au samedi matin.

c) Personnel

Le service Petite Enfance est sous la responsabilité de la Direction de l'Action Sociale.

- Coordinatrice Petite Enfance : infirmière puéricultrice
Coordinatrice à 30 %; multi accueil : référente santé à 10 % et direction à 20 % ;
accueil familial : référent santé à 10 % et direction à 20 %; RPE 10 %.
- Restauration : 1 adjoint technique géré par la Cuisine Centrale
- Pédiatre : référent santé à 40h/an sur le multi accueil et 40h/an sur l'accueil familial
- Intervenant extérieur compétent pour les analyses de pratiques professionnelles
auprès des professionnels du multi accueil, de l'accueil familial à raison de 6h/an
minimum par professionnel
- Entretien des locaux : 4 agents gérés par le Service Entretien des Locaux

Accueil familial :

- Responsable : infirmière puéricultrice 80 % de direction et 20 % de référente santé
- Éducatrice de jeunes enfants 100 % (dont 50 % d'adjointe)
- Éducatrice de jeunes enfants 50 %
- Une auxiliaire de puériculture 100 %
- 25 assistants maternels

Multi accueil :

- Responsable : infirmière puéricultrice 80 % de direction et 20 % de référente santé
- Éducatrice de jeunes enfants 50 %
- Une éducatrice de jeunes enfants 100 %
- 16 auxiliaires de puériculture ETP

Relais Petite Enfance :

- Responsable : conseillère E.S.F. 100 %

d) Rôle des professionnels

- Coordinatrice Petite Enfance

Son rôle est de coordonner la gestion financière et administrative, d'encadrer les équipes, d'accompagner la mise en place des projets. Elle est le relais entre le terrain, la collectivité et les partenaires extérieurs. Sa mission est de participer à l'élaboration et à l'application d'une politique globale de la petite enfance. Elle assure la continuité de la fonction de direction de l'Accueil familial, du Multi-accueil, du Relais Petite Enfance en cas d'absence

des responsables. Elle est l'interlocutrice de la C.A.F. pour établir les bilans, le suivi des conventions, des projets, l'organisation des comités de pilotage.

- Puéricultrice :

Elle assure une mission de direction. Son rôle est de promouvoir la qualité d'accueil, de contribuer au développement psycho-affectif, à la prévention et à la surveillance médico-sociale de l'enfant. Elle encadre le personnel, les stagiaires, accompagne les parents. Elle assure la mise en place de projets, de réunions, de formations.

- Éducatrice de jeunes enfants

Son rôle est de favoriser le développement psycho-moteur et la socialisation de l'enfant. Elle travaille en équipe pour répondre aux besoins physiques, psychiques, intellectuels, moteurs et affectifs de ce dernier par la mise en place d'activités diversifiées. Elle réfléchit à l'aménagement de l'espace, accompagne les parents. Elle assure la continuité de la fonction de direction et élabore le projet éducatif pédagogique en collaboration avec les professionnels petite enfance.

- Auxiliaire de puériculture

Son rôle est d'assurer les soins quotidiens d'hygiène à l'enfant, créer un climat de confiance et de sécurité autour de lui. Elle met en place des activités d'éveil pour favoriser son développement, son autonomie et son épanouissement. Elle participe à l'élaboration des projets et au suivi des stagiaires, en travaillant en équipe et en étroite collaboration avec les responsables.

- Assistant(e) maternel(le)

Elle doit garantir l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité de l'enfant. Elle assure son bien-être et sa santé, son épanouissement et son équilibre affectif grâce à une relation personnalisée.

- Pédiatre

Il rédige le certificat médical d'absence de contre indication pour l'accueil de l'enfant. Il est chargé du suivi médical de chaque enfant, qu'il examine régulièrement. Il donne des conseils aux parents en matière de santé, règles nutritionnelles, rythme de l'enfant, sommeil...

- Référent santé : coordinatrice petite enfance et pédiatre

Il rédige et forme le personnel aux documents obligatoires (protocoles médicaux, P.A.I.). Il établit des relations avec la CRI, informe sur les enfants en danger ou en risque de l'être.

Il conseille les professionnels petite enfance en matière de santé, prévention, intégration d'un enfant porteur de handicap ou maladie chronique.

Il diffuse les bonnes pratiques sur le bien être, la santé, le développement de l'enfant.

- Conseillère en Économie Sociale et Familiale

Son rôle au Relais petite enfance est d'accompagner les assistants maternels indépendants , les gardes à domicile et les parents. Il conseille, informe les parents employeurs afin de faciliter leurs démarches administratives, et les oriente vers les services compétents. Il a aussi un rôle de professionnalisation des assistants maternels indépendants employés par les familles ainsi que de conseils pour toutes les démarches administratives. Il participe à la socialisation des enfants accueillis par les assistants maternels indépendants au cours des temps d'accueil collectif.

Il informe les parents et futurs parents sur l'ensemble des modes de garde du territoire. Il accompagne pour les demandes de préinscriptions pour la structure municipale offrant deux modes de garde: le multi- accueil et l'accueil familial .

e) Formation des professionnels

Des formations obligatoires ou recommandées sont organisées par les responsables de chaque service avec des intervenants internes ou externes à la collectivité :

- 2 journées pédagogiques par an,
- formations C.N.F.P.T.,
- formations secourisme : S.S.T. et recyclage tous les 2 ans,
- formations diverses ou conférences organisées en métropole en lien avec les projets éducatifs,.
- formations par le référent santé de la structure,
- analyse des pratiques professionnelles,
- réunions de travail en soirée pour l'ensemble des professionnels petite enfance,
- un soutien professionnel spécifique pour les assistants maternels de l'accueil familial avec des visites à domicile régulières.

III) Les axes, orientations principales

Le gestionnaire s'engage à respecter la **Charte de la laïcité de la branche Famille** avec ses partenaires et la politique de soutien à la Parentalité pendant les 1000 premiers jours de vie de l'enfant.

a) Renforcer la qualité du service

Deux notions se retrouvent dans cet axe et seront développées dans les projets éducatifs à savoir :

- La qualité de service, qui concerne l'adéquation entre les besoins des familles et le service proposé.
- La qualité de l'accueil et de la prise en charge, qui sont assurées par les professionnels en lien avec les besoins des enfants et de leur famille.

b) Favoriser la mixité et la diversité

Il s'agit d'offrir aux enfants avant l'entrée à l'école maternelle une expérience de socialisation précoce dans un environnement qualifié, avec une aide à la parentalité quelque soit leur situation socio-économique.

Cet axe apparaît comme un atout pour lutter contre l'inégalité des chances dès le plus jeune âge mais également pour favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des parents.

c) Évoluer dans un cadre bienveillant et respectueux

Là aussi, la prise en compte de la famille permet de reconnaître les parents dans l'éducation de leur enfant, en prenant appui sur les notions de responsabilité et de confiance mutuelle.

Il s'agit de développer une éthique d'accompagnement envers les enfants pour garantir l'équilibre psychoaffectif nécessaire à sa construction.

d) Affirmer les valeurs professionnelles

Elles pourraient être résumées en 3 mots : respect, écoute, confiance.

Ces valeurs doivent permettre à chacun (professionnels, parents, enfants) d'évoluer dans un cadre rassurant et structurant avec l'enfant au cœur du projet.

2ÈME PARTIE : LES PRESTATIONS D'ACCUEIL

Les 3 services petite enfance (accueil collectif, accueil familial et relais petite enfance) couvrent une amplitude large du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 9h à 12h (page 7).

Périodes de fermeture	Fermeture annuelle du 25/12 au 1/01,
	Fermetures pour certains ponts,
	Fermeture pour les 2 journées pédagogiques des professionnels,
	Fermeture éventuelle sur des temps de grève du personnel,
	Fermeture en cas de pandémie,
	Modifications de l'amplitude des horaires en cas de météo exceptionnelle.

Les familles sont informées par courrier à la fin de l'année civile précédente pour les fermetures programmées. Avec des rappels par affichage, note distribuée aux assistants maternels, courriels, écran dans le hall d'entrée.

Pour des fermetures exceptionnelles, le service utilise des contacts téléphoniques, des courriels, de l'affichage, le site de la Ville.

Celui-ci est consultable sur le site de la Ville, à disposition dans l'espace parent de la structure petite enfance et donné, expliqué à chaque inscription.

3ÈME PARTIE : LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRÉSENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Cet accueil favorise le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap ou la maladie d'un enfant, offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps de répit et contribue à l'éveil et au développement de l'enfant.

Les enfants sont admis suivant le type de handicap, de maladie chronique après avis du pédiatre de la structure, la responsable puéricultrice, l'environnement et le personnel pouvant assurer la prise en charge.

Environnement : structure récente, le plus souvent, l'environnement est adapté, il nécessite parfois un aménagement particulier de l'unité ou chez l'assistant maternel.

Personnel :

- Présence de personnel de santé (puéricultrice, auxiliaire de puériculture, pédiatre)

- Partenariat extérieur avec du personnel spécialisé (CAMPS, P.M.I., psychomotricien, orthophoniste, kinésithérapeute...) Intervention possible au multi accueil et au domicile de l'assistant maternel. Bilans réguliers avec les partenaires.
- Une auxiliaire de puériculture se porte référente de l'enfant
- Pas de personnel supplémentaire au multi accueil.
- A l'accueil familial, l'assistant maternel est volontaire, les responsables doivent être beaucoup plus disponibles pour l'encadrement de l'assistant maternel.

Protocole d'Accueil Individualisé :

- P.A.I. rédigé en collaboration médecin de l'enfant/pédiatre de la structure/puéricultrice si besoin,
- Explications du P.A.I. aux auxiliaires de puéricultrice ou aux assistants maternels,
- Suivi de la pédiatre de la structure suivant les besoins.

Familles :

- documents à fournir : A.E.E.H. (Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé) ou certificat en cours de détection du handicap, les documents médicaux pour la pédiatre ou P.C.H. (Prestation de Compensation du Handicap).
- les coordonnées des professionnels spécialisés qui prennent en charge l'enfant
- des bilans réguliers entre la responsable de la structure, la référente de l'enfant (auxiliaire de puériculture ou assistant maternel), les parents
- le livret d'accueil doit être rempli avec attention par la famille et la référente de l'enfant. Une attention particulière doit être portée aux transmissions quotidiennes.

4ÈME PARTIE : LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

- Qualité relationnelle, empathie
- Sens de la communication, expressions écrites et orales
- Autonomie
- Créativité et prise d'initiative
- Capacité d'organisation et d'adaptation
- Gestion du stress
- Travail en équipe
- Capacité de décision, de fédérer
- Capacité à prendre du recul, à s'évaluer, se former.

5ÈME PARTIE : LA PLACE DES FAMILLES ET LEUR PARTICIPATION

Les parents restent les éducateurs premiers de leur enfant et à ce titre, ils ont une place privilégiée au sein de la structure : structure qui se veut le relais avec la maison et qui laisse aux parents la possibilité de s'impliquer (ou non) tout en respectant le projet de vie de l'enfant.

- Les actions visent à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents ;

- L'aide à la parentalité permet d'agir sur les « compétences parentales », de renforcer la confiance en soi des parents dans leur environnement familial et social.
- D'améliorer la communication entre les parents et les enfants.
- De faire participer les parents à la vie de la crèche : Conseil de crèche, évènements conviviaux, festifs, portes ouvertes, réunions d'informations, entretiens individualisés avec les parents basés sur des échanges, conseils, soutien.

6ÈME PARTIE : LES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

D'autres professionnels travaillent en lien avec les professionnels petite enfance afin d'apporter des réponses adéquates à un accueil de qualité.

Des partenaires externes et internes à la collectivité peuvent intervenir ponctuellement ou de façon régulière pour répondre aux objectifs du projet éducatif et pédagogique,

Externes à la collectivité :

- Agence de la Solidarité Orléans Métropole avec le service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.),
- Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) : accompagnement technique et financier
- Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.),
- Céralim (laboratoire pour le contrôle de la restauration),
- Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.),
- Partenaires sociaux et/ou médicaux spécifiques à la situation d'une famille, d'un enfant,
- Intervenants pour les formations, informations ou spectacles.

Internes à la collectivité :

- Relais Petite Enfance :
 - activités et projets communs avec le multi accueil et l'accueil familial
 - projets impulsés par le R.P.E.
 - réunions mensuelles de coordination petite enfance
 - premier interlocuteur pour les familles dans la recherche d'un mode de garde
 - partenariat avec la coordinatrice suite aux préinscriptions au multi accueil et à l'accueil familial.
 - service des activités sportives de la ville
- Médiathèque
- École de musique
- Écoles maternelles,
- Foyer résidence G. Brassens.
- Services municipaux internes : Service Vie Sociale, Point Information Jeunesse.

7ÈME PARTIE : LES PROJETS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

Le projet d'établissement est consultable dans la structure petite enfance.

PROJET ÉDUCATIF

Les objectifs du projet éducatif doivent répondre aux 10 grands principes de la **Charte Nationale de qualité d'accueil du jeune enfant** établie en 2017.

1. Créer un accueil individuel, bienveillant et chaleureux de l'enfant et sa famille

L'écoute et le dialogue permettent d'établir une relation de qualité dès le premier contact avec la famille. Être disponible physiquement et psychologiquement, Sourire sont aussi des positions d'accueil et permettent d'établir un lien de confiance.

- La période d'adaptation, le livret d'accueil, la référence et la co-référence, les transmissions de qualité, la continuité des soins permettent de créer cet accueil.
- Tout comme les entretiens individuel d'entrée et de bilan, l'ouverture des unités aux familles, la mise en place, avec les familles, de moments conviviaux et propices aux échanges (réunion de rentrée, fête de fin d'année...)

2. Assurer le bien-être de l'enfant et de sa famille au sein d'une structure sécurisante et adaptée

La bienveillance, la tolérance et le respect encourage à la co-éducation. Le respect de la vie émotionnelle, de l'intégrité physique, les encouragements et la reconnaissance permettent le développement de soi tant au niveau de l'enfant que de la famille.

- L'aménagement de l'espace, l'organisation quotidienne et la mise en place de repères spatio-temporels, de rituels tendent à assurer ce bien-être.
- Fournir une aide appropriée aux familles en difficulté, accueillir les enfants et les familles porteurs de handicap.

3. Respecter le développement et la personnalité de chaque enfant

Le rythme de chaque enfant doit être respecté même au sein du collectif. L'idée est d'accepter les "retours en arrière" pour accompagner les progressions.

- Observer, valoriser et encourager permettent de soutenir l'activité autonome de l'enfant, et de développer sa motricité libre.
- Proposer sans imposer, aider à l'autonomie sans mettre en difficulté sont les clefs, lors de la continuité des soins, pour respecter le rythme de l'enfant notamment lors des repas, du sommeil.

4. Mettre en place des conditions propices au développement du sentiment de sécurité, d'appartenance et des compétences sociales de l'enfant

Les notions de socialisation, de vivre ensemble passent par la confiance que nous accordons aux enfants tout en assurant un cadre bienveillant.

- Verbaliser les règles, mettre en mots les émotions, tenir compte de l'importance du langage verbal comme non verbal.

- Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants, favoriser la découverte.
- Aider l'enfant à se sortir des difficultés qu'il peut rencontrer.

5. Offrir une attitude professionnelle et bienveillante dans le respect de l'Autre

Le respect de l'Autre concerne tout autant l'enfant, la famille que le professionnel. C'est aussi le respect des cultures et des pratiques familiales. La tolérance, la discrétion professionnelle permettent de respecter le rôle et la place de chacun.

- Le travail d'équipe, les réunions et les analyses de la pratique favorisent cette attitude ainsi que la communication, l'auto-évaluation et la remise en question.
- L'accueil de stagiaires.
- La parole du professionnel est réfléchie, contenue et adéquate.

PROJET PÉDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL

1) Créer un accueil individuel, bienveillant et chaleureux de l'enfant et sa famille

Depuis le premier accueil et quotidiennement, de nombreuses rencontres sont organisées pour construire un lien enfant-parent-professionnel

Les premières rencontres

L'inscription se fait avec la responsable. Ce premier contact permet de retracer l'histoire de l'enfant accueilli et de remplir toutes les formalités administratives notamment le fonctionnement de la structure.

La période d'adaptation est une période importante qui permet à l'enfant et à sa famille une prise de contact et une entrée en douceur, au sein de la structure. Pendant cette période, une référente et une co-référente de l'enfant vont les aider, lui et sa famille, à découvrir peu à peu ce nouvel environnement d'accueil. Ces moments sont primordiaux pour faire connaissance, instaurer un climat de confiance et mettre en place des repères. Elle est planifiée, de manière générale, sur une semaine. Le nombre de jours et les horaires peuvent être modifiés en fonction des besoins de l'enfant. (Semaine type : 1er jour -> environ 1 heure avec les parents. 2ème jour: 1h seul. 3ème jour: 2h seul. 4ème jour: 1/2 journée avec le repas. 5ème jour: une « petite » journée incluant le repas et la sieste)

La référence et la co-référence permettent la prise de relais en l'absence des parents. Par son observation, la référente a une connaissance plus approfondie de l'enfant qu'elle partage avec ses collègues.

Le livret d'accueil est un outil destiné à recueillir les habitudes de vie, le développement psychomoteur de l'enfant : informations essentielles à un accueil de qualité. Le livret est donné à l'inscription. Il est à remplir par les familles juste avant le premier jour d'adaptation et servira de support d'échanges pour faire connaissance. Il sera complété, dans la mesure du possible, par sa référente pour noter les évolutions de développement de l'enfant tout au long de son accueil au multi accueil.

L'objet transitionnel: Le doudou et la tétine sont des objets importants pour certains enfants car se sont les seuls liens avec la maison. Si l'enfant n'a pas d'objet transitionnel, un foulard ou un vêtement d'un parent peut l'aider, surtout lors des premiers accueils, pour garder une odeur rassurante de la « maison ». Ces objets sont à disposition constante de l'enfant et donnés s'il en a besoin ou en manifeste l'envie.

Le Quotidien

Les transmissions: À l'arrivée et au départ, un temps de transmissions est nécessaire pour que les professionnels puissent assurer la continuité des soins. C'est un moment d'échange sur la journée de l'enfant, les observations des professionnels...

Pendant ce temps, inviter les familles à entrer dans l'unité, installer leur enfant et venir le chercher, leurs permet de voir leur enfant évoluer dans son environnement et de les intégrer à la vie de la crèche. (Hors période de crise sanitaire)

L'écoute et le partage tout en discrétion permettent aux professionnels de répondre aux questions des parents, d'apporter un regard averti à leurs besoins tout en étant respectueux.

Des entretiens sont proposés aux familles, au cours de l'année, en compagnie de la responsable de la structure et de la référente de l'enfant. Ces rendez-vous permettent de faire un point sur le développement de l'enfant, de partager les observations et les interrogations de chacun depuis l'accueil de l'enfant.

Les Événements

La réunion de rentrée est organisée chaque année en septembre. C'est un moment de présentation et d'échange avec les familles. Un rappel de règlement est fait par l'équipe encadrante ensuite chaque équipe présente le projet de son unité. C'est un temps de partage, en petits groupes, où de nombreuses questions peuvent être posées.

L'exposition photos montre de manière ludique, au travers d'un certain nombre de photos, ce qui a été proposé aux enfants durant l'année. Ce temps festif est un moment convivial.

2) Assurer le bien-être de l'enfant et de sa famille au sein d'une structure sécurisante et adaptée

L'aménagement de l'espace

Pour que l'enfant soit rassuré, l'espace doit être aménagé, adapté et évoluer en fonction de son développement. Différents petits espaces permettent de proposer des jeux variés afin de répondre aux besoins des enfants.

La création de repères : L'enfant de moins de trois ans n'a pas la notion du temps. Il convient donc d'organiser sa journée autour de moments ludiques comme le verre d'eau du matin, le temps lecture avant le repas... Afin de donner à l'enfant un sentiment de sécurité et de confiance, il convient de lui donner des repères (par exemple le même dortoir, le même casier). De même, chez les plus grands, la présentation du menu, un groupe d'enfants garde la même table, le déshabillage après le repas avec sa panier identifiée et identifiable par l'enfant, tout cela leur permet d'anticiper leur journée et de les rassurer.

Un cadre bienveillant est primordial au bon développement de l'enfant. Les **règles de vie** sont établies en équipe. Les professionnels accompagnent les enfants dans leurs expériences, mais des interdictions peuvent être posées pour la sécurité des enfants.

Le rythme de vie

Le sommeil permet de favoriser le développement du cerveau, de sécréter l'hormone de croissance et de mémoriser les informations de la journée.

Nous n'imposons aucun rythme de sommeil aux enfants. Un enfant fatigué est couché et n'est jamais réveillé par les professionnels, même à l'heure du repas (sauf cas exceptionnel : R.D.V. médical...).

Les rituels d'endormissement sont respectés. Pour la sécurité de l'enfant, il n'y a ni tour de lit, ni coussin.

Les lits sont préparés avec soit une gigoteuse personnelle et le doudou pour les plus jeunes, soit la couchette est préparée avec la couette et le doudou pour les plus grands... Les affaires personnelles (doudou, turbulette, pyjama...) seront rendus chaque vendredi pour le nettoyage.

Pour assurer la sécurité physique et émotionnelle de l'enfant, un professionnel reste présent en continu dans chaque dortoir des grands puisqu'ils sont en lit couchettes. Les plus jeunes sont surveillés régulièrement. Il est important de préciser que le rythme de sommeil à la crèche n'est pas forcément celui de la maison.

Les soins d'hygiène : L'enfant arrive propre et est changé autant de fois que nécessaire durant son accueil. Au-delà du soin, le change est un temps privilégié où l'enfant est seul avec un professionnel. Cela lui permet d'avoir un moment de calme, de détente au sein du collectif. C'est aussi un temps d'échange où l'on sollicite l'enfant à participer. Il peut se tourner, lever les jambes, se déshabiller et s'habiller seul.

Des pots et des toilettes adaptés sont disponibles si l'enfant le demande, par contre les professionnels ne sont jamais à l'initiative de « l'apprentissage de la propreté » (acquisition de la continence). Ce temps d'acquisition est sujet à échanges avec la famille concernant les habitudes à la maison.

Côté santé, une infirmière puéricultrice est toujours joignable. Elle veille à l'application des protocoles établis avec le pédiatre de la crèche et des mesures d'hygiène. La puéricultrice et le pédiatre sont à la disposition des familles pour répondre à leurs interrogations et leurs inquiétudes.

Le repas : Un repas adapté et équilibré, défini par la diététicienne de la Cuisine Centrale, est proposé. La diversification alimentaire est commencée à la maison et poursuivi à la crèche, en accord avec les familles, en respectant les consignes de leur médecin et leurs souhaits, s'ils ne sont pas contraires à la santé de l'enfant (allergies, laits végétaux...).

C'est un temps d'échange, de plaisir partagé favorisant la découverte, et l'initiation aux goûts. Là encore, le professionnel s'adapte à l'enfant. Le repas est pris en individuel ou en petit groupe pour les plus grands. Qu'il soit proposé sur les genoux, dans un transat, au sol ou à table, le professionnel ne force pas l'enfant à manger. Qu'il soit à la cuillère, en double cuillère ou en autonomie, l'enfant a le droit de ne pas vouloir un aliment.

Pour les plus grands, le repas est pris en petit groupe jusqu'à 7 enfants sur une même table. Le repas sera progressivement proposé en plateau repas afin de laisser à l'enfant le temps de s'habituer aux aliments, de les goûter et d'y revenir s'il en a envie. Nous mettons tout en œuvre pour accroître l'autonomie et responsabiliser l'enfant.

Lors d'une alimentation exclusive au lait, le premier biberon donné à la crèche tiendra compte de l'heure du dernier biberon pris à la maison, de la quantité ingérée ou de la dernière tétée.

Pour les mamans qui le souhaitent, une salle est à leur disposition à l'entrée de la structure. Elles peuvent venir allaiter leur enfant au cours de la journée selon leur disponibilité et le rythme de l'enfant. En ce qui concerne la poursuite de l'**allaitement maternel**, un protocole est mis en place à l'arrivée dans la structure avec les familles concernées pour le recueil, le transport et la conservation du lait maternel.

L'accueil de l'enfant porteur de handicap

Les enfants dont le handicap est compatible à la vie en collectivité seront accueillis au même titre qu'un autre enfant.

Un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** peut être mis en place, après concertation avec les professionnels qui le suivent, les médecins, les parents et un échange avec l'équipe, permettant d'envisager les conditions d'accueil. L'environnement, les activités, les horaires d'accueil et le mode de communication seront adaptés dans la mesure du possible et vus

en équipe. Des rencontres et concertations régulières auront lieu entre la responsable, la référente, les E.J.E., les parents et les partenaires pour faire un point sur le développement de l'enfant, sur ses capacités ; ainsi que la mise en place d'un cahier de suivi si nécessaire.

L'accueil est verbalisé aux enfants et à leurs parents. Cela permet d'expliquer la différence, de l'appréhender, de la comprendre.

3) Respecter le développement et la personnalité de chaque enfant

L'observation

C'est l'outil essentiel pour mettre en œuvre cette valeur.

A partir de l'observation, le professionnel peut : proposer une activité ; se mettre à disposition de l'enfant si ce dernier en éprouve le besoin ; encourager par la parole et/ou le regard une nouvelle acquisition ou une nouvelle découverte.

La motricité libre

L'équipe a fait le choix d'appliquer la motricité libre.

C'est une pratique pédagogique qui consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance. Elle favorise l'activité autonome de l'enfant et l'aide à tester les limites de son corps, à découvrir de nouvelles positions. L'enfant progresse à son rythme, en toute sécurité, l'adulte ne lui imposant pas de positions non acquises par lui-même.

Des jeux de motricité (ballons, vélo) et de motricité fine (jeux d'encastrement, de construction, activités type Montessori...) sont mis à sa disposition toujours sous le regard bienveillant de l'adulte.

La visibilité de chacun (enfant et adulte) contribue à se rassurer mutuellement.

Le jeu

La journée est rythmée par le jeu permettant à l'enfant de faire ses propres expériences. Des ateliers ouverts menés par les professionnels ainsi que du jeu libre sont proposés.

Généralement, plusieurs activités sont proposées simultanément. Ce qui permet :

- D'accompagner l'enfant dans son développement en lui laissant le libre choix. Il pourra faire son choix en fonction de ses besoins et non celui de l'adulte.
- De favoriser l'autonomie de l'enfant en respectant ses envies et sa personnalité. L'enfant est libre de circuler d'une activité à une autre, de revenir à la première, d'observer les autres enfants et donc aussi de ne pas participer.
- De proposer des activités d'éveil diverses et variées permettant de découvrir, d'imaginer, de bouger...
- D'établir de petits groupes d'enfants ce qui facilite la concentration et l'attention. Les interactions entre enfants sont plus sereines et l'attention de l'adulte qui les accompagne plus individuelle.

L'attitude du professionnel est très importante pendant ces temps. Il est dans l'encouragement, la tolérance et la bienveillance. Son regard assure un sentiment de sécurité à l'enfant.

L'intervention de la **médiathèque** et de **l'école de musique** dans les unités a plusieurs objectifs : sensibiliser les enfants à l'objet « livre », ainsi qu'à la littérature, permettre de découvrir le monde à travers le livre, développer l'imagination et stimuler la créativité,

découvrir des instruments et les manipuler, sensibiliser les enfants à la musique et aux sons...

Dans l'unité des grands, toujours pour favoriser cette découverte du monde, des sorties extérieures sont organisées. Rencontrer une ferme pédagogique, participer à un spectacle, prendre le bus pour aller découvrir la médiathèque, autant d'expériences et de sensations pour l'enfant en dehors de la structure. Il est accompagné des professionnels qui le connaissent, le rassurent et sont disponibles s'il en éprouve le besoin.

La langue des signes bébé

La « langue des signes bébé » est pratiquée par certains membres de l'équipe. Il a été observé que cette méthode facilite grandement la communication du bébé avec l'adulte. L'enfant se fait comprendre plus précocement ce qui limite la frustration. La compréhension et l'écoute sont facilitées grâce à ce processus.

En joignant les gestes à la parole, l'adulte interagira plus avec l'enfant et cela développe chez l'enfant un intérêt pour la communication. La langue des signes est pratiquée avec les comptines, des histoires voire lors de temps individuels comme le repas ou le change.

4) Mettre en place des conditions propices au développement du sentiment de sécurité, d'appartenance et des compétences sociales de l'enfant

Avec cette première expérience de la vie en collectivité, en dehors du milieu familial, l'enfant établit de nouvelles relations, acquiert son autonomie et trouve sa place dans la société. Pour cela, il faut mettre en place plusieurs outils pour l'accompagner.

La discipline positive

C'est une méthode qui s'appuie sur le renforcement positif et met l'accent sur les points forts, les bonnes actions de l'enfant. Il est important de pouvoir fixer des limites, avec la contribution de l'enfant. Cela permet à l'enfant d'évoluer dans une relation de confiance et de développer des qualités fondamentales telle que l'estime de soi. Toujours dans cette optique, autant que faire se peut, les consignes sont tournées de façon positive et ne comprennent pas de négation.

La verbalisation

L'enfant apprend en grande partie par l'imitation. Il va donc prendre appui sur le langage de l'adulte et la manière dont il s'exprime pour développer son propre langage.

Au départ, l'enfant découvre tout par la bouche, il suce, il mord, il goûte les objets qui l'entourent. Parfois même en jouant avec ses parents, le bébé est mordu/mord pour le plaisir du jeu, pour se dire « je t'aime », ou plus tard pour imiter les adultes qui s'embrassent. Puis l'enfant, qui ne parle pas encore ou pas bien, peut mordre pour obtenir un jouet (convoitise/apprentissage du pouvoir) ou défendre le sien, il rentre ainsi en contact avec les autres. L'enfant n'est pas encore capable de contrôler ses pulsions, la morsure est une réaction brutale à une souffrance incontrôlable (frustration). La morsure fait partie du développement mais n'est pas à banaliser.

Les enfants ne savent pas toujours s'exprimer comme ils le voudraient, certains crient, d'autres peuvent mordre...Lors de conflits entre enfants, l'équipe n'intervient pas systématiquement, d'où l'importance de mettre en mots ce que l'enfant peut ressentir ou ce que le professionnel voit physiquement.

Reconstruire la sécurité affective, partager l'observation, proposer des jeux permettant

d'évacuer cette émotion (comme des anneaux de dentition, des lectures adaptées, des coussins à serrer...) sont autant de pistes pour endiguer la morsure. Les professionnels en échantent avec les familles concernées. Malgré toute notre vigilance, la morsure fait partie du quotidien.

Accompagner les émotions

En accueillant par le regard, par l'attitude corporelle et par la capacité de mettre en mots, l'adulte accompagne l'expression des émotions de l'enfant, qu'elle soit verbale ou non verbale. Être rassurant, faire preuve d'ouverture et d'empathie permet à l'enfant de comprendre et donc de mieux appréhender ses émotions sans les bloquer. Par exemple, la colère est particulièrement difficile à comprendre, même en tant qu'adulte. Il nous est parfois difficile de la contenir et de mettre des mots sur cette émotion. Notre rôle est de permettre à l'enfant d'extérioriser sa colère sans que cette émotion prenne le dessus et ait un impact négatif sur la vie en collectivité. Des lectures et activités spécifiques peuvent être proposées sur les différentes émotions.

5) Offrir une attitude professionnelle et bienveillante dans le respect de l'Autre

Le professionnel veille à respecter une certaine attitude :

- se mettre à la hauteur des enfants,
- avoir un langage simple et clair en ce qui concerne les actes du quotidien,
- verbaliser autour des différents temps de la journée,
- employer une tonalité de voix adaptée à chaque moment de la journée.

Cependant, adresser une parole à l'enfant n'est pas aisé. L'équipe s'efforce donc d'appeler l'enfant par son prénom (pas de surnom), d'utiliser le « je » ou le « tu » quand elle s'adresse à l'enfant plutôt que le « on » et de répéter autant que nécessaire.

Comme nous l'avons vu auparavant, le professionnel encourage l'enfant **à respecter ses pairs**, respecte lui-même l'enfant et sa famille ainsi que ses collègues et attend, en retour, la même attitude.

Le respect c'est aussi celui des cultures et des pratiques familiales tout en étant conscient qu'elles ne peuvent pas toutes s'appliquer au sein de la structure.

Le respect de l'Autre s'applique aussi **entre les professionnels**. Le travail d'équipe est primordial, c'est pourquoi des réunions d'équipe sont organisées régulièrement, avec parfois l'accompagnement de la psychologue

Nous sommes amenés tout au long de l'année à nous réunir, avec des intervenants extérieurs (psychologue, pédiatre, journée pédagogique, formation CNFPT...) pour améliorer nos pratiques professionnelles.

L'accueil des stagiaires fait aussi partie de notre travail. Nous accueillons régulièrement des élèves, toutes formations confondues, en lien avec la petite enfance. Cela nous permet de transmettre nos connaissances et les stagiaires nous permettent d'avoir un regard extérieur quant à nos pratiques tout en conservant les dernières actualités dans l'enseignement.

Le **respect de l'Autre** concerne autant l'enfant que l'adulte (les professionnels comme les familles). La discrétion professionnelle est de mise dans notre profession et obligatoire dans le respect de l'Autre.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL FAMILIAL

1) L'accueil

a- La première rencontre entre la famille et l'assistant maternel :

Cette rencontre, sans la responsable de la structure permet :

Aux parents de :

- Faire connaissance avec l'assistant maternel (personnalité, organisation, implication),
- Découvrir l'espace de vie,
- Expliquer leurs attentes vis-à-vis de lui,
- Observer le comportement de leur enfant.

Aux assistants maternels de :

- Rassurer les parents et les mettre en confiance,
- Expliquer son organisation quotidienne, son implication dans les activités de l'Accueil familial,
- Mettre en avant ses valeurs professionnelles et se situer en tant qu'agent de service public,
- Expliquer les règles de vie à son domicile,
- Faire connaissance avec l'enfant, l'observer.

b- La présentation :

Après acceptation des parents, le règlement, le fonctionnement et le projet pédagogique sont expliqués et le contrat est finalisé à la structure. La salle papillon est présentée aux parents.

Quelques jours avant l'adaptation, une rencontre entre les parents, l'assistant maternel et la responsable est programmée afin de personnaliser l'accueil de l'enfant. Les parents racontent leur enfant, son alimentation, son sommeil, ses habitudes...

Le livret personnel de l'enfant est délivré aux parents. Celui-ci comporte un planning du rythme de l'enfant, des informations sur l'alimentation, le sommeil, les allergies, l'hygiène, la santé. Il inclut aussi des conseils et des rappels du règlement.

Il restera dans le sac de l'enfant, sera mis à jour régulièrement et suivra lors des replacements.

c- L'adaptation :

La période d'adaptation est essentielle pour rassurer chacun et accompagner en douceur et de façon personnalisée le passage du milieu familial au nouvel environnement.

L'adaptation doit :

- Être progressive,
- Être programmée juste avant l'accueil définitif afin d'assurer une continuité,
- Être différente selon les enfants, les parents, l'urgence du placement,
- Prendre en compte l'éventuelle difficulté de la première séparation entre le parent et son enfant.

d- L'accueil au quotidien :

Le rôle des assistants maternels est de prodiguer des soins quotidiens et attentifs pour accompagner l'enfant, dans un environnement rassurant, vers son autonomie et son épanouissement.

L'assistant maternel :

- S'adapte à des situations difficiles ou particulières par la culture, l'histoire de la famille,
- Est à l'écoute des parents, propose des conseils sans les imposer,
- Privilégie le bien-être de l'enfant en respectant sa personnalité, son rythme et son développement psychomoteur,
- Assure une sécurité affective par un comportement approprié,
- Organise ses pratiques quotidiennes pour que l'enfant trouve des repères, dans le temps et l'espace.

L'assistant maternel assure l'hygiène à son domicile :

- Environnement : nettoyage, aération des locaux en dehors des heures d'accueil,
- Lavage des mains aussi souvent que nécessaire,
- Nettoyage quotidien et hebdomadaire du matériel et des jeux, En cas d'épidémie: les désinfections du matériel et des jeux se font plusieurs fois par jours,
- La table à langer est désinfectée après chaque change et une serviette individuelle par enfant est utilisée.
- Dans la confection des repas.

L'assistant maternel assure la sécurité à son domicile :

- L'environnement est sans danger pour l'enfant,
- Il exerce une vigilance constante sur l'enfant,
- Les animaux ne sont pas en contact avec l'enfant,
- Le matériel est adapté à l'âge des enfants, est en bon état et répond aux normes en vigueur.

Une formation et une réflexion en groupe a permis d'élaborer une charte de la bienveillance, que ce soit envers les enfants, les parents et les agents afin d'assurer le respect, l'attention, la protection, la confiance, l'équité entre tous.

Verbaliser toutes les actions entreprises, nommer les émotions lorsqu'elles apparaissent, avoir une communication bienveillante sont essentielles pour rassurer et donner confiance aux enfants.

✓ Arrivée de l'enfant :

L'assistant maternel est prêt et disponible pour l'accueil de l'enfant et de ses parents.

L'accueil doit être chaleureux pour contribuer aux échanges et aux bien-être de chacun, les parents sont invités à pénétrer dans le domicile de l'assistant maternel. Ce moment de transmissions est court mais cependant très important pour la continuité d'accueil. L'assistant maternel recueille les informations importantes pour un bon déroulé de la journée. Cela lui permet d'anticiper et de s'adapter aux situations.

Il peut être amené à gérer d'éventuelles difficultés de séparation avec les parents mais il est important de se dire au revoir.

✓ Départ de l'enfant :

C'est un moment de séparation de l'enfant avec son assistant maternel et de retrouvailles avec ses parents.

L'assistant maternel doit favoriser l'accueil des parents en proposant un temps plus long d'échange, de transmissions. Ces informations contribuent à partager les moments que l'enfant a vécu pendant l'absence de ses parents.

L'assistant maternel doit être, dans la mesure du possible, disponible, aider les parents, les rassurer en cas de départ difficile. Il s'agit d'un moment où l'autorité est partagée (parents/professionnel).

✓ Transmissions :

La qualité d'accueil dépend :

- Des transmissions écrites : le livret personnel de l'enfant est important. La grille de rythme de l'enfant est obligatoire à l'entrée de l'enfant et chaque item doit être rempli. Un cahier de transmission peut éventuellement être mis en place.
- Des transmissions orales à l'arrivée de l'enfant : moments importants au domicile des parents (santé, alimentation, sommeil, comportement...)
- Des transmissions orales au départ de l'enfant :
 - Déroulement de la journée,
 - Les moments difficiles doivent être évoqués sans dramatiser et sans répétition quotidienne,
 - Il est important d'insister sur le positif, sur les petites anecdotes, les progrès de l'enfant, son plaisir, son autonomie, et son contact avec les autres enfants.

✓ L'objet transitionnel :

Si l'enfant a un doudou ou une tétine, celui-ci l'accompagne tout au long de la journée. Il a une fonction rassurante et de transition entre ses lieux de vie. Il représente une forme de sécurité et permet à l'enfant de mieux supporter les situations inconnues.

Le doudou et la tétine restent à disposition. Dans la journée, c'est l'enfant qui décide du moment où il en a besoin mais l'adulte peut l'inviter à s'en séparer pour certaines activités, s'il le sent prêt, sans jamais l'imposer.

✓ La vie aux P'tits Loups :

L'assistant maternel se déplace à la structure par :

● Intérêt pour les enfants :

- La socialisation de l'enfant,
- Connaître un autre environnement,
- Acquérir de l'autonomie,
- Découvrir d'autres activités,
- Faciliter les remplacements.

● Intérêt pour l'assistant maternel :

- Échanger avec d'autres professionnels de l'Accueil familial ou du Multi-accueil,
- Confronter ses pratiques professionnelles,

- Favoriser la formation de l'assistant maternel,
- Sortir de l'isolement,
- Créer une cohésion d'équipe,
- Découvrir l'enfant dans un autre environnement.

2) Sécurité affective et autonomie

Le professionnel se montre encourageant et gratifiant envers l'enfant. Un regard, un geste rassurant, des mots permettent à l'enfant de prendre confiance en lui, de se sentir estimé et sécurisé. Le reconnaître comme individu et lui donner une place au sein du groupe est indispensable à son épanouissement.

- Attention, écoute, repérages de ses besoins et de ses désirs, même si ces derniers ne peuvent ou ne doivent pas toujours être tous satisfaits.
- Respect de son identité, en particulier de son prénom (ne pas utiliser de surnoms), de son histoire, de sa culture, de sa personnalité, de son rythme.

Un cadre chaleureux, cohérent et bienveillant, ni trop protecteur, ni trop stimulant, encourage l'enfant à tester ses possibilités, s'exercer, persévérer et réussir, éprouver le plaisir de faire seul. C'est dans ce climat de sécurité que l'enfant va pouvoir progressivement exercer son autonomie.

3) Règles et limites

Dispensées de manière adéquate et raisonnable, elles sont indispensables au bon développement psychique et physique de l'enfant. La frustration participe à grandir et permet à l'enfant de se sentir en sécurité. Nous aidons l'enfant à surmonter sa frustration et à dédramatiser en douceur.

L'enfant apprend les règles de vie en collectivité et les limites que cela impose, les règles de société et de savoir-vivre que l'enfant intégrera progressivement. L'adulte doit savoir donner des limites qui permettent de construire sa personnalité. La limite, c'est la confrontation à la frustration.

Au domicile de l'assistant maternel, l'enfant côtoie, comme chez ses parents, un univers familial non exempt de dangers. Le rôle préventif de l'assistante maternelle est d'instaurer les règles de vie nécessaires à la sécurité de l'enfant.

Les règles et les limites doivent toujours être expliquées pour leur donner du sens.

4) Activités – Éveil de l'enfant



« Le jeu, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier c'est sa vie » (Pauline Kergomard)

« Un enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue » (Jean Epstein)

L'Accueil familial contribue à l'éveil des enfants chez les assistants maternels et aux P'tits Loups : jouer, c'est grandir. L'intérêt de jouer et de faire des activités est de favoriser le développement psychomoteur des enfants, de les socialiser et de les accompagner vers l'autonomie.

Les professionnels de la Petite Enfance sont en constantes réflexions sur :

- Aménager l'espace pour offrir des conditions optimales aux activités d'éveil à leur domicile ou à la structure,
- Adapter les activités aux rythmes, aux besoins de chaque enfant,

- Proposer et non imposer à un enfant une activité ou un jeu,
- Expliquer à l'enfant le déroulement de l'activité, l'accompagner et l'impliquer dans l'installation et le rangement,
- Accompagner aux activités et aux jeux avec l'enfant (accompagner n'est pas faire à sa place),
- Prendre le temps d'observer l'enfant au quotidien,
- Le laisser faire en le guidant et en valorisant ses acquisitions,
- Transmettre aux parents et les conseillers.

Selon les principes de la motricité libre, les bébés sont installés sur des tapis pour leur permettre de découvrir par eux-mêmes les fonctionnalités de leur corps. Ils ne seront pas mis dans une position qu'ils n'ont pas acquise seuls (exemple : mis assis) et qu'ils ne maîtrisent pas. En le laissant seul acquérir des positions intermédiaires (se retourner, s'asseoir seul, se mettre debout...), il lui est permis de prendre des risques étudiés et de tester son équilibre avant d'acquérir la station debout. Cette liberté apporte aux enfants un sentiment d'accomplissement et de sécurité. Elle favorise aussi leur esprit d'initiative et leur créativité (annexe 1).

Connaissant les dangers et les conséquences des écrans chez les jeunes enfants, ceux-ci ne seront pas proposés aux enfants accueillis.

Des livres sont déjà présents chez les assistants maternels et des boîtes de livres ont été créées afin de circuler chez chacun d'eux. En plus du plaisir qu'ils procurent, ils accompagnent l'enfant dans son développement global (langagier, cognitif, social, affectif...) et peut lui permettre également de l'aider à maîtriser ses émotions.

L'accueil chez les assistants maternels n'est pas une « mini école ». L'objectif n'est pas l'apprentissage mais le plaisir d'apprendre grâce aux jeux et aux diverses découvertes. Ainsi, Les activités productives ne sont pas notre priorité.

Afin de lutter contre les stéréotypes sexistes, les assistants maternels veillent à proposer de manière similaire aux filles et aux garçons des activités qui ont tendance à être différenciées.

L'enfant est libre de participer à une activité s'il le souhaite, il peut s'arrêter dès qu'il le désire. Les assistants maternels accompagnent l'enfant dans les apprentissages, l'encourage, ne le juge pas et le respecte, Ils ne font donc pas l'activité à sa place.

Les assistants maternels se déplacent régulièrement aux P'tits Loups et participent aux ateliers organisés par l'Accueil familial. L'enfant peut ainsi construire son identité et structurer sa personnalité en évoluant à travers ces différents lieux et temps qu'il identifie et reconnaît rapidement.

✓ Activités proposées :

- Activités motrices :
Motricité globale et motricité fine : elles ont pour objectif le développement du schéma corporel et spatio-temporel de l'enfant en lui faisant découvrir ses limites comme ses possibilités.

- Activité sensorielles :
Elles ont pour objectif l'éveil des 5 sens, pour affiner ses goûts et pouvoir exprimer ses choix.
- Activités culturelles :
Elles ont pour objectifs de favoriser l'expression verbale, le vocabulaire, la mémorisation, ainsi que l'écoute et la concentration.
- Jeux d'imitation :
Ils ont pour objectif de développer l'imaginaire, la sensibilité et la symbolisation indispensable à la construction psychique de l'enfant.
- Sorties extérieures :
Elles ont pour objectifs de socialiser l'enfant, de découvrir l'environnement, d'apprendre les règles de sécurité, de découvrir la nature, de développer leurs sens, de contribuer à une meilleure santé, de satisfaire leurs besoins moteurs.

5) La salle Papillon

Les assistants maternels se réunissent une à deux fois toutes les 2 semaines à la structure pendant les périodes scolaires, par groupe de 3 ou 4. Les jours sont définis pour l'année scolaire selon un planning préétabli.

Les assistants maternels restent obligatoirement dans la structure de 9h30 à 11h30. Ils peuvent aussi y accueillir les enfants, déjeuner ou encore rester la journée, sous réserve d'accéder à la structure pendant les heures d'ouverture (7h30-18h15). Les parents peuvent être ainsi amenés à y déposer leurs enfants et/ou à venir les chercher. Un dortoir de 6 lits est à disposition toute la journée pour suivre le rythme de chaque enfant.

Ils se déplacent avec tous les enfants en accueil, par leur propre moyen ou à l'aide du minibus.

Différentes activités sont proposées aux enfants suivant leurs capacités et leurs envies. Ils ont pour objectifs de permettre à l'enfant:

- De se mettre à distance vis à vis de son assistante maternelle,
- De se retrouver avec des enfants de tout âge pour partager et s'enrichir mutuellement,
- De se socialiser,
- De connaître d'autres assistantes maternelles ce qui facilite les replacements.

Les assistants maternels peuvent être amenés à suivre un groupe, avec l'auxiliaire de puériculture, l'éducatrice de jeunes enfants ou la puéricultrice pour effectuer une activité. Si des enfants qu'elle accueille habituellement ne peuvent suivre cette activité, ceux-ci sont confiés à ses collègues ou à une encadrante de la structure. Chaque assistant maternel est responsable des enfants qu'il accueille mais aussi du bien-être et de la sécurité des autres enfants du groupe.

Pendant les congés scolaires, la salle Papillon est à la disposition des assistants maternels. Ils peuvent accéder à la salle accompagnés d'une responsable ou seuls, à condition de venir dans les heures d'ouverture de la structure (7h30-18h15) et de respecter un nombre raisonnable d'adultes et d'enfants.

Des temps exclusivement pour les grands peuvent aussi être organisés sans leur assistant maternel. Ils seront sous la responsabilité du personnel de l'Accueil familial.

6) Les repas



Nourrir un enfant, c'est répondre à un besoin fondamental et vital mais c'est aussi un moment de communication, d'échange et de découvertes débouchant sur le plaisir. C'est un moment d'explosion des sens : la vue, l'odorat, le toucher et le goût.

L'assistant maternel veille à favoriser un climat de convivialité lors de ce moment d'échange et de partage, dans le respect mutuel de chacun. Il est attentif aux manifestations de l'enfant: à son désir de manger, ses besoins du moment.

L'assistant maternel veillera à créer une ambiance agréable et calme, elle adopte une attitude éducative. Ce moment peut être partagé avec l'adulte pour favoriser le plaisir du repas.

L'individualité de l'enfant sera respectée. Les enfants ne mangeant pas seuls seront nourris individuellement.

Les repas sont préparés en majeure partie avant l'arrivée des enfants, en respectant l'équilibre alimentaire suivant l'âge de l'enfant et son évolution. Grâce aux saveurs variées l'enfant développe son goût.

La diversification alimentaire se fait en respectant les aliments préalablement introduits par les parents et les souhaits de ces derniers, s'ils ne sont pas contraires à la santé de l'enfant et aux préconisations du pédiatre de la structure.

L'assistant maternel respecte le régime, les goûts, l'appétit, le rythme et l'autonomie de l'enfant. Il suit l'évolution des recommandations en diététique sous l'encadrement de la puéricultrice et applique le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) éventuel.

Le professionnel propose à l'enfant un ordre chronologique dans le déroulement du repas ou présente l'entrée, le plat et le dessert dans un plateau compartimenté, ce qui lui permet de manger les aliments dans l'ordre qu'il le désire. L'enfant n'est jamais privé de dessert, même s'il ne finit pas le contenu de son assiette. En effet, ce serait accorder plus d'importance au sucré, alors que le plat et le dessert ont autant de valeur. L'enfant n'est donc jamais privé ou forcé de manger. Il doit être libre de découvrir, de goûter et de ne pas aimer. Tout refus de manger sera respecté en essayant d'en comprendre la raison, bien qu'il soit difficile d'accepter pour l'adulte qui a pris soin de préparer le repas. Les temps de repas doivent rester un moment de plaisir mais ne surtout pas être vecteur de frustration, d'angoisses ou de colères.

Il est aussi important de nommer et d'expliquer ce que l'enfant va manger et de montrer les aliments entiers (ex : les fruits).

La collation du matin n'est plus recommandée sauf si l'enfant arrive très tôt chez l'assistant maternel ou si le petit déjeuner a été trop léger ou inexistant. Elle sera alors donnée de bonne heure, avant 8h30, sous forme d'un laitage ou d'un fruit ou d'un morceau de pain.

En cas d'allaitement maternel, le processus de transport et de réchauffage sera effectué en suivant le protocole établi par le pédiatre.

7) Le sommeil



« Un enfant qui dort bien et suffisamment longtemps est plus qu'un autre en position de réaliser ses compétences et d'assurer ses constructions. » (Professeur Hubert Montagnier)

Le sommeil est indispensable au développement et au bien-être de l'enfant. Il a un rôle réparateur et constructeur.

Les enfants sont couchés en fonction de leurs besoins. Les rythmes de sommeil et de veille varient selon les enfants, même à âge égal. L'assistant maternel verbalise à l'enfant ce moment et prévoit un temps calme avant le coucher (lecture, petits jeux, musique douce etc...). Le rituel du coucher est très important pour le bon déroulement de la sieste.

L'assistant maternel doit veiller à:

- Écarter toute source de danger autour ou dans le couchage,
- Repérer les signes de fatigue,
- S'adapter aux besoins de chaque enfant tant sur l'endormissement, la durée du sommeil, le réveil, le besoin d'une tétine et/ou d'un objet transitionnel,
- Ne pas réveiller un enfant qui dort,
- Surveiller régulièrement l'enfant pendant son sommeil,
- Adapter le couchage de l'enfant, sa surveillance suivant la période d'adaptation ou son état de santé.

8) Le change – L'acquisition de la propreté - Hygiène



Le change du bébé est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. Il est riche en échanges et communication. Il devient un véritable moment de bien-être et de plaisir pour l'enfant et de découverte corporelle. Les gestes sont verbalisés pour que l'enfant soit sécurisé physiquement et affectivement.

L'enfant est changé aussi souvent que nécessaire (vêtements, couches) tout en respectant son intimité et en veillant à sa sécurité afin d'assurer son hygiène et son confort. L'assistant maternel veille et signale aux parents toutes anomalies observées (rougeurs, démangeaisons...).

L'acquisition de la propreté est progressive et adaptée à chaque enfant. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non de l'adulte. C'est à son rythme, lorsqu'il sera prêt, et en partenariat avec les parents, que l'enfant va acquérir la propreté.

A travers les échanges entre l'assistant maternel et les parents, il sera repéré l'intérêt que porte l'enfant à ce sujet, la curiosité qu'il manifeste en ce qui concerne le pot ou les toilettes, l'envie d'ôter la couche... Chaque enfant est différent, a son propre rythme de développement, il n'y a donc pas d'âge requis pour qu'un enfant soit « propre ».

Le processus débute lorsque l'enfant le demande ou lorsqu'il commence à s'y intéresser. Lorsque les parents prendront l'initiative de la démarche, l'assistant maternel accompagnera l'enfant et sa famille tout au long de ce cheminement. L'enfant n'est jamais forcé ni grondé en cas d'accident. Si l'enfant ne porte plus de couches mais que les

accidents se font trop fréquents, c'est que l'enfant n'est peut-être pas prêt. Dans ce cas, il est nécessaire d'en parler avec les parents.

En cours de journée, les mains et/ou le visage sont lavés autant de fois que nécessaire. Par principe, ce lavage se pratique avant et après les repas, après les jeux salissants et après le passage aux toilettes.

Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, il se lavera les mains et le visage seul ou avec l'aide de l'adulte si besoin.

9) Les sorties

Il est accordé une place importante aux sorties en extérieur. L'enfant sortira, si possible chaque jour au meilleur moment de la journée, pour une promenade ou des jeux extérieurs tout en respectant le rythme des enfants.

A travers les sorties régulières, que ce soit dans le jardin, le parc ou la rue, l'enfant ouvre son champ de vision sur le monde extérieur. Le professionnel accompagne l'enfant dans sa découverte de la nature.

Les promenades sont l'occasion pour les enfants de faire les premiers apprentissages des règles de sécurité et de vie sociale. Elles leur permettent aussi de se repérer dans l'espace.

10) Les replacements

L'objectif est d'offrir une continuité d'accueil de qualité à l'enfant en l'absence de son assistant maternel habituel.

Les critères retenus :

- Un assistant maternel déjà connu de l'enfant, dans la mesure du possible,
- Des transmissions orales entre les 2 professionnels avant et après le remplacement (éventuellement écrite en plus),
- Un contact et/ou une rencontre avec les parents et l'enfant,
- Éventuellement, une adaptation spécifique suivant l'enfant et les parents.
-

11) La cohésion d'équipe

L'objectif est de resserrer les liens entre les assistants maternels afin d'obtenir une dynamique de groupe, un soutien entre eux, rompre l'isolement et échanger sur les pratiques, pour un meilleur accueil des enfants et de leurs parents.

Les actions :

- Regroupement à leur domicile, à l'extérieur, aux P'tits Loups,
- Participation aux projets de l'Accueil familial,
- Échanges avec les représentants des assistants maternels,
- Analyses de pratiques avec la psychologue,
- Formations collectives.

12) L'accompagnement professionnel de l'équipe

Il permet l'harmonisation des pratiques professionnelles, des missions et veille à l'application des règlements, des protocoles et du projet d'établissement.

a. Les visites à domicile

Les visites peuvent être effectuées à tout moment de la journée. Les responsables invitent l'assistant maternel à réfléchir à ses pratiques quotidiennes, peuvent le conseiller, le guider afin d'améliorer la qualité du travail.

Elles permettent de rompre l'isolement et d'avoir un autre regard sur l'enfant. Pour le bien-être de celui-ci, l'assistant maternel doit faire des transmissions pertinentes afin que les responsables accompagnent au mieux l'enfant par des activités.

En cas de difficultés professionnelles ou personnelles, les responsables apportent leur soutien à l'assistant maternel.

b. Les réunions

Elles sont organisées régulièrement avec l'équipe entière ou en petit groupe suivant l'ordre du jour.

C'est un temps de partage, de réflexion, de recentrage des pratiques quotidiennes.

Les assistants maternels peuvent demander des apports théoriques, des thèmes spécifiques visant à améliorer la qualité de l'accueil.

13) L'accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

L'état clinique de l'enfant est étudié avec l'assistant maternel qui juge de sa capacité à accueillir cet enfant.

Accueillir l'enfant en tant qu'individu est primordial pour les enfants atteints d'un handicap ou de maladie chronique, au même titre que les autres. L'environnement est aménagé en fonction du handicap ou de la maladie. Le protocole d'accueil et le P.A.I. sont suivis par l'assistant maternel avec le soutien de la puéricultrice et le pédiatre.

Des visites à domicile et des entretiens avec les parents sont faits régulièrement.

L'observation de cet enfant et les transmissions qui en découlent sont primordiales.

14) La santé

La puéricultrice a un rôle de prévention auprès des enfants (santé, bon développement psychomoteur) et veille au maintien ou renfort des règles d'hygiène.

Elle veille à l'application des différents protocoles rédigés par le pédiatre et organise les visites médicales d'admission et de suivi des enfants.

L'assistant maternel contacte la puéricultrice en cas de problème de santé de l'enfant, de changements ou de signes anormaux chez l'enfant et avant de donner tout traitement.

15) La place des familles

La participation des parents à la vie des P'tits Loups est primordiale pour :

- Instaurer un climat de confiance,
- Rassurer les parents et faciliter les échanges.

Plusieurs items sont mis en place :

- Accompagner leurs enfants à la salle papillons les jours de temps d'éveil, aux activités, animations, moments conviviaux...
- Réunions à thème organisées afin de les accompagner dans leur rôle de parents,
- Soutien à la parentalité (écoute, conseils, orientation, accompagnement).

Un conseil de crèche composé de représentants des parents se réunit annuellement ou à la demande des deux parties.

16) La relation parents/professionnels

Exerçant à domicile, la vie professionnelle et la vie privée des assistants maternels sont étroitement liées. Il est donc important de garder une distance professionnelle en veillant à éviter toute familiarité qui pourrait porter confusion dans les rôles et places de chacun.

La communication est un maillon important de la relation parents/assistants maternels. La communication est la base de toute relation. Elle est le point clé d'une bonne entente entre les parents et l'assistant maternel permettant un accompagnement de qualité de l'enfant.

Les temps d'échanges entre parents et assistants maternels sont indispensables à l'instauration d'une relation de confiance. Bien communiquer entre adultes est essentiel pour s'ajuster au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Des médiation parents/professionnels peuvent être organisées à l'initiative de la responsable ou à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Conclusion

La qualité de l'accueil des enfants dépend de tous les acteurs qui doivent pouvoir ressentir une confiance réciproque. Accorder la place aux parents, c'est placer l'enfant au centre des relations.

L'accueil familial les P'tits Loups propose aux enfants de mener leurs expériences pour accéder progressivement à leur autonomie en respectant leur rythme et leur propre développement. Le rôle éducatif des assistants maternels est étroitement lié aux attentes des parents, au respect et à la confiance qu'ils leur témoignent. Tout ceci constitue les éléments clés d'une collaboration réussie.